

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EROS

Masques anti-fumée

Valve du régulateur d'oxygène

La présente Consigne de Navigabilité concerne les masques anti-fumée EROS ayant les références MF10-02-01, MF10-02-04, MF10-02-05, MF10-02-11, MF10-03-01, MF10-03-11, MF10-04-01, MF10-05-01, MF10-05-04, MF10-05-11, MF10-08-01 en service ou en rechange.

Par suite d'une mauvaise position possible du collier de fixation du cordon radio qui peut entrer en contact avec la valve N-100 % du régulateur d'oxygène et empêcher la valve de fonctionner correctement, les mesures suivantes sont rendues impératives :

1/ Au plus tard le 30 septembre 1992,

pour les masques dont la date de fabrication va de février 1989 (S/N 23007) jusqu'à décembre 1991 (S/N 40094), vérifier que le collier de fixation du cordon radio est correctement installé et, si nécessaire, le réinstaller correctement conformément aux instructions du Bulletin de Service EROS n° MF10-35-47 Révision 1 du 5 juin 1992, (qui remplace l'identification du masque vérifié par la lettre A au lieu d'une marque de vernis rouge).

2/ A la prochaine visite en atelier,

2.1 pour les masques ayant les numéros de série S/N 23007 à S/N 40094 qui, à la date de réception de la présente Consigne de Navigabilité, ont déjà été vérifiés et marqués de vernis rouge en application de la CN 92-085(AB) du 1 avril 1992, ajouter la lettre A sur la plaquette d'identification du régulateur du masque.

2.2 pour les masques ayant les numéros de série S/N 40095 à 42855, ajouter la lettre A sur la plaquette d'identification du régulateur du masque conformément aux instructions du paragraphe 3 du Bulletin de Service EROS N° MF10-35-47 révision 1 du 5 juin 1992.

Réf. EROS Bulletin Service MF10-35-47 Révision 1

La présente Révision 2 annule et remplace la CN 92-085(AB)R1 du 08/07/92.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 11 AVRIL 1992
(celle de la CN originale)

n/K

Date : 05/08/92

EROS
Masques anti-fumée

92-085(AB) R2